

## **TRANSFERTS AU TITRE DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE**

### **MÉMOIRE DE L'ACCC AU COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES SOCIALES, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE**



---

**Mémoire préparé par :** Association des collèges communautaires  
du Canada  
1223, rue Michael nord, bureau 200  
Ottawa (Ontario) K1J 7T2  
Tél. : 613-746-2222  
Télééc. : 613-746-6721  
Web : [www.accc.ca](http://www.accc.ca)

**Date :** Mai 2010



## **L'Association des collèges communautaires du Canada**

L'Association des collèges communautaires du Canada (ACCC) est heureuse d'avoir la possibilité de présenter ses commentaires au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie dans le cadre de son examen de l'accessibilité aux études postsecondaires au Canada.

L'ACCC est la voix nationale et internationale des 150 collèges, instituts, collèges universitaires, cégeps, écoles polytechniques et universités ayant un mandat collégial<sup>1</sup> au Canada. Avec des campus dans plus de 1 000 collectivités, 1,5 million d'apprenants et 60 000 éducateurs, ces établissements attirent des étudiants de tous les milieux socio-économiques et forment des diplômés qui possèdent les compétences de haut niveau essentielles pour assurer la croissance et la productivité du Canada.

Les collèges sont des éducateurs de choix lorsqu'il s'agit de fournir des compétences de haut niveau. Sensibles aux besoins des employeurs et étant à la fine pointe de la définition des compétences, des tendances économiques et de l'évolution des marchés, les collèges sollicitent continuellement l'apport des entreprises et de l'industrie dans l'élaboration de leurs programmes d'études par le biais de comités consultatifs de programmes. Les collèges encouragent la création d'entreprises et leur viabilité en élargissant le bassin de talents locaux, en recyclant les employés déplacés, en dispensant une formation personnalisée et en offrant un soutien pour la recherche appliquée et le développement aux entreprises locales. Ils sont essentiels pour reconnaître les titres de compétences des immigrants et faciliter leur intégration, ainsi que pour permettre aux groupes défavorisés d'avoir accès aux études postsecondaires.

L'ACCC souhaite souligner la nécessité d'assurer la transparence et la responsabilité dans les transferts fédéraux au titre de l'éducation postsecondaire et d'une aide financière accrue pour répondre à la demande pour des compétences avancées. L'avenir du Canada repose sur la possibilité pour tous les Canadiens d'acquérir ou de perfectionner leurs compétences de haut niveau.

## **La crise du Canada en matière de compétences de haut niveau**

La clé du développement économique et social du Canada repose sur les connaissances et la base de compétences du capital humain. Malgré le ralentissement économique, nous continuons de souffrir d'une pénurie aiguë de compétences de haut niveau. Même si la crise a été atténuée à court terme, elle frappera fortement l'économie canadienne et elle nuira à la reprise attendue. Les conséquences seront une croissance économique plus lente, des occasions perdues et une productivité menacée.

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a récemment indiqué que les PME ont besoin de six diplômés collégiaux pour un diplômé universitaire pour combler les pénuries de compétences de haut niveau.

La Coalition des employeurs pour les compétences avancées, qui regroupe des associations d'affaires préoccupées par la pénurie de capital humain pour appuyer leurs industries, a également soulevé le spectre d'un échec de la reprise économique attendue en raison du peu de capital humain au Canada et de l'importante pénurie de personnes prêtes à l'emploi ayant des compétences de haut niveau.

<sup>1</sup> Dans ce document, les collèges, instituts, collèges universitaires, écoles polytechniques et cégeps sont désignés sous le nom de collèges.

## **Un transfert ciblé et élargi pour l'éducation postsecondaire**

En 1992-1993, par le biais du Financement des programmes établis (FPE), le Canada a accordé 2,8 milliards de dollars pour l'éducation postsecondaire. Remplacé en 1995 par le transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS), les transferts au titre de l'éducation postsecondaire ont été réduits à 2,3 milliards de dollars en 1996. Plus de dix ans plus tard, en 2007, à la suite de la restructuration du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS), l'affectation nominale pour l'éducation postsecondaire a été augmentée marginalement à 2,4 milliards de dollars. En 2008-2009, le gouvernement du Canada a reconnu la pénurie imminente de compétences de haut niveau en augmentant de 800 millions de dollars par année l'allocation nominale pour l'éducation postsecondaire.

Le gouvernement du Canada a indiqué qu'il avait augmenté la transparence de son soutien en transferts par l'entremise du TCPS en fournissant de l'information sur la répartition théorique de l'aide fédérale dans les domaines prioritaires que sont l'éducation postsecondaire, la garde d'enfants et les programmes sociaux.

En réalité, l'intégration des transferts au titre de l'éducation postsecondaire au TCPS a entraîné un manque de transparence et d'imputabilité au Parlement du Canada. Il est impossible de savoir dans quelle mesure ces fonds seront utilisés à leurs fins prévues. La population du Canada s'attend à une plus grande imputabilité lorsqu'il s'agit de dépenser leur argent. Ils veulent des objectifs clairs et des résultats mesurables.

Le gouvernement fédéral doit intervenir maintenant pour s'assurer que les investissements dans les capacités des systèmes d'éducation postsecondaire ciblent vraiment les écarts de compétences de haut niveau auquel est confronté notre pays.

Les niveaux de transferts pécuniaires du TCPS augmenteront de 3 p. cent par année jusqu'à 2013-2014. Cette échelle mobile ne reflète aucunement le financement nécessaire pour s'attaquer à la crise croissante des compétences de haut niveau.

Les collèges sont en proie à d'énormes pressions pour répondre à la demande. Leur capacité d'accueil actuelle ne leur permet aucunement de répondre aux besoins. Avant la récession, les longues listes d'attente de candidats qualifiés empêchaient des milliers d'apprenants d'acquérir les compétences spécialisées nécessaires pour obtenir un emploi. Les listes d'attente sont encore plus longues aujourd'hui, alors que les récents travailleurs licenciés convergent vers les collèges pour améliorer leurs compétences. En 2009, les demandes ont augmenté considérablement, certains collèges signalant même des hausses de plus de 22 p. cent. Beaucoup d'autres établissements ont annoncé des hausses de l'ordre de 15 à 20 p. cent. Les demandes d'inscription pour le semestre d'automne 2010 ont également augmenté. La capacité d'accueil limitée des collèges demeure une malheureuse réalité.

Les répercussions du ralentissement économique et les restrictions limitant l'admissibilité à l'assurance-emploi alourdissent le fardeau sur les volets du transfert liés à l'éducation postsecondaire et aux programmes sociaux. Lorsque leurs prestations prendront fin, beaucoup de sans emploi ne pourront pas terminer leurs programmes d'études postsecondaires et se retrouveront sur les listes de l'aide sociale, ce qui pourrait entraîner une baisse de financement pour l'éducation postsecondaire. Il en résulte une situation perdante sur toute la ligne pour ces personnes et les autres qui se retrouvent sur les listes d'attente partout au pays.

Il faut protéger la capacité actuelle des collèges et même l'augmenter. Le système est caractérisé par de longues listes d'attente, au moment où les sans emploi convergent vers les collèges pour perfectionner leurs compétences, ainsi que par des infrastructures vieillissantes, des travaux d'entretien reportés, de l'équipement d'enseignement désuet, le manque de places et une pénurie imminente d'enseignants. La capacité d'accueil des collèges est essentielle pour fournir des compétences de haut niveau, afin d'assurer l'avenir économique et social du Canada.

### **Accès pour les apprenants défavorisés**

Une proportion importante de la population adulte n'a pas de diplôme d'études secondaires. Par exemple, dans les petites villes et les régions rurales le taux de décrochage au secondaire est le double de celui dans les régions métropolitaines. D'après l'Enquête internationale sur la littératie et les compétences des adultes (EILCA), plus de quatre adultes sur 10 âgés entre 16 et 65 ans ont des compétences d'alphabétisation inférieures à la norme internationale considérée nécessaire pour réussir dans une société et une économie modernes. C'est le cas, de façon disproportionnée, dans les familles à faible revenu. Il est urgent de nous attaquer au défi de l'alphabétisation.

Des groupes sous-représentés, incluant ceux qui n'auraient autrement pas accès à des études postsecondaires, sont accueillis et suivis par les collèges.

*«Le Canada a été construit avec le chemin de fer. C'est le chemin de fer qui liait les Canadiens et les collectivités, et qui permettait le transport des biens. Les collèges sont maintenant le nouveau chemin de fer en cette nouvelle ère du Canada, parce que nous permettons aux Canadiens d'être reliés au reste du pays dans leurs villes natales dans les collectivités où ils vivent. Au lieu de transporter les ressources premières, comme le faisait le chemin de fer il y a de nombreuses années, nous transportons maintenant le savoir et nous créons de nouvelles perspectives pour les Canadiens dans les collectivités où ils vivent.»* (Pat Lang, présidente du Confederation College, au nom de l'ACCC, le 25 mars 2010, témoignant devant le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.)

Même si les différents paliers de gouvernement offrent des programmes visant à faciliter l'accès à l'alphabétisation, à l'éducation de base des adultes et au perfectionnement des compétences, le financement est généralement fondé sur des projets ou des apprenants individuels, et il existe des inégalités au niveau de l'accessibilité, de l'admissibilité et des prestations. Cette grande complexité et la prédominance de nombreux types de mécanismes d'aide financière pour l'éducation postsecondaire sont autant de barrières additionnelles pour les Canadiens défavorisés. Par exemple, les nouvelles subventions canadiennes pour études axées sur les besoins pour les étudiants du postsecondaire permettront à un plus grand nombre de personnes à faible revenu de participer. Il s'agit certes d'une étape positive, mais l'aide financière de 250 \$ par mois est insuffisante pour couvrir les coûts de base, comme le logement, les services de garde, les médicaments de prescription, les transports et la nourriture, et il existe un découplage avec d'autres mécanismes d'aide éventuels.

Il faut de meilleurs appuis pour permettre aux personnes issues de groupes non traditionnels d'avoir accès aux études postsecondaires et de les terminer, afin que tous les Canadiens puissent contribuer à la croissance et à la stabilité de notre pays, et en bénéficier.

## Possibilités d'intervention pour le gouvernement fédéral

Dans le mémoire de l'ACCC et notre témoignage devant le comité le 25 mars 2010 sur la question de l'éducation postsecondaire dans les collectivités rurales, éloignées et nordiques, nous avons formulé les recommandations suivantes :

établir un fonds d'infrastructure et d'équipement pour les collèges doté d'un montant suffisant pour répondre aux besoins de compétences de haut niveau de l'économie. Pendant la période 2010-2014, investir 500 millions de dollars par année selon une formule de coûts partagés avec les provinces et les territoires;

accroître le financement pour le Programme de soutien aux étudiants de niveau postsecondaire d'Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC) pour tenir compte du nombre croissant d'apprenants Inuits et des Premières nations qui ont besoin d'aide financière pour poursuivre des études postsecondaires; et

majorer de 5 p. cent le financement fédéral accordé à la recherche et consacrer ce montant additionnel aux projets de recherche appliquée, de développement de produits, de transfert de technologies et de commercialisation des collèges avec de leurs partenaires du secteur privé.

En ce qui concerne l'examen par le comité du mécanisme de transfert fédéral-provincial actuel au titre de l'éducation postsecondaire le 5 mai 2010, nous recommandons que le gouvernement :

établisse un Fonds de transfert pour l'éducation postsecondaire afin de garantir que les paiements de transfert fédéraux destinés à l'éducation postsecondaire sont utilisés comme prévu;

s'engage, avec les provinces et les territoires, à garantir que les paiements de transfert pour l'éducation postsecondaire sont alloués de manière à ce que les collèges reçoivent une partie proportionnée pour répondre aux besoins de l'industrie en matière de compétences de haut niveau; et

examine tous les programmes fédéraux dans le but d'éliminer la fragmentation, le financement à court terme et les iniquités pour les apprenants.